

Le CODAP s'engage pour la nouvelle Constitution de Genève !

Le 24 février dernier, les électeurs du canton de Genève ont accepté la révision totale de leur Constitution cantonale. Ils seront appelés une nouvelle fois aux urnes le 19 octobre prochain, afin de désigner les 80 membres de l'Assemblée constituante qui seront chargés de rédiger la nouvelle Constitution durant 4 ans



© Poulis 2008

La Suisse étant un Etat fédéral, il existe non-seulement une Constitution nationale, mais également une constitution pour chaque région composant le pays, les « Cantons ». Tous les cantons francophones se sont dotés d'une constitution moderne et actualisée, hormis les cantons du Valais et de Genève. Pour un canton accueillant l'ensemble des institutions des Nations Unies traitant des droits de l'Homme, il est grand temps d'intégrer pleinement les droits fondamentaux dans la constitution, la version actuelle datant de 1847 et ne les mentionnant que de façon partielle. De nombreux autres défis seront à relever par les élus, notamment le défi régional, l'influence de Genève s'étendant désormais sur une partie du canton voisin, mais également dans la région française entourant Genève.

Pour le CODAP, le refonte totale d'une constitution doit être l'occasion d'entendre la voix de tous les habitants du canton, qu'ils bénéficient des droits civiques ou non. Véritable charte du « vivre ensemble » à Genève, la nouvelle Constitution devra prendre en compte les nombreuses spécificités de Genève par rapport au reste de la Suisse et surtout faire preuve d'une ouverture importante sur le monde.

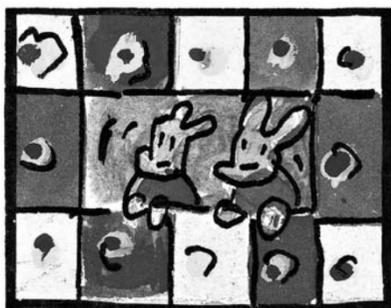
Le CODAP a choisi de s'engager dans ce processus aux côtés d'autres associations de Genève, et ce dès 2007, quand le mouvement associatif genevois s'est mobilisé autour de la nouvelle Constitution en créant La Fédération Associative Genevoise (FAGE). Les objectifs de la FAGE sont de faire par-

ticiper la société civile à la réflexion sur le processus de révision totale de la Constitution genevoise, de permettre une grande mobilisation politique en dehors des circuits politiques traditionnels, ainsi que de participer aux débats de la Constituante. La FAGE présente la liste n°18 - Associations de Genève - aux élections du 19 octobre.

Tout en soutenant le programme de la FAGE, le CODAP souhaite développer plusieurs thèmes qui lui tiennent particulièrement à coeur. Tout d'abord, sur le plan des droits fondamentaux, la coordination entre le niveau fédéral et les cantons est quasi inexistante, par manque de volonté politique de part et d'autre. L'ensemble de la Suisse, et Genève particulièrement, doit faire des efforts en ce sens. De plus, il faut développer à Genève une législation plus forte que celle en vigueur sur le plan fédéral concernant les droits économiques, sociaux et culturels, les discriminations en général (racisme, handicap, genre, orientation sexuelle, etc.), les droits des étrangers et ceux des migrants.

Concernant les jeunes, ils ont des difficultés à se faire entendre par l'Etat et ne reçoivent que de timides soutiens qu'une fois avoir (du-ment) fait leurs preuves. Cette attitude frieuse nuit à la dynamique de la Cité alors que Genève pourrait être renforcée par ces initiatives. Cette problématique s'exprime également dans le « non » espace qui est laissé aux jeunes pour expérimenter et mettre en place leurs envies d'engagements, leurs expressions artistiques, leurs réseaux sociaux, etc. La société civile genevoise est riche mais ne peut s'épanouir pleinement avec l'approche politique, culturelle et sociale qui prévaut dans le canton. Aujourd'hui, il manque cruellement d'espaces de liberté dans la vie des citoyens, et dans celle des jeunes en particulier.

Pour finir, Genève a acquis son statut sur la scène internationale grâce aux institutions et aux ONG qui sont présentes dans le Canton. Cette richesse doit être conservée, en inscrivant le concept de la « Genève internationale » dans la constitution et rapprocher la vie de la cité de celle des institutions internationales.



© Poulis 2008

Mais ce qui tient le plus à coeur au CODAP, c'est que le débat autour de la nouvelle Constitution puisse se faire avec l'apport de tous les habitants. Dès le début du travail sur la Constitution, il faudra créer des forums thématiques et publics, organisés dans tous les lieux du canton (centre ville, campagne, banlieues, etc...) où tout un chacun pourra venir exprimer ses préoccupations et réfléchir de manière commune à des solutions. En parallèle, il faudra également mettre en place des moyens d'expressions libres par les nouveaux médias (blogs, forums électroniques, newsletters, wiki, etc.) pour garantir le foisonnement des idées et approfondir l'analyse des différentes propositions.

D'ores et déjà, le CODAP ouvre un espace de discussion avec tous les habitants de Genève via un blog où pourront être débattus tous les thèmes que nous souhaitons porter devant l'Assemblée Constituante: <http://constituante.codap.org>

Néanmoins, et avant toute chose, nous espérons que les citoyens désigneront au moins 50% d'élus issus directement de la société civile pour construire une nouvelle Constitution à l'image de la Genève d'aujourd'hui. Alors pourquoi ne pas glisser dans l'urne le bulletin n°18 ?

DAVID MATTHEY-DORET
Présenté par le CODAP sur la
liste n°18
Associations de Genève

CODAPEMENT *Votre*

Journal du CODAP, Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme.

WWW.CODAP.ORG



L'Examen Périodique Universel de la Suisse se heurte à un mur

Le 12 juin dernier, la décision finale du Conseil des Droits de l'Homme sur l'Examen Périodique Universel (EPU) a été adoptée. Alors que le processus de l'examen avait été jugé prometteur par la coalition des ONG suisses (cf. Codapement Vôte 2/2008), cette ultime étape a été une douche froide pour la société civile. Les engagements définitifs pris par l'Etat, après que les recommandations adressées à la Suisse ont été analysées par notre gouvernement, le Conseil Fédéral, se sont révélés extrêmement faibles sur les questions majeures concernant les droits fondamentaux en Suisse.

Même si nous attendions les positions rétrogrades de la Suisse à l'égard de la ratification de la convention sur les travailleurs migrants et la justiciabilité des droits économiques sociaux et culturels et que nous n'avons à cet égard pas été déçus, nous avons été surpris par son refus de considérer sérieusement les autres points mis en avant par les ONG suisses. Ainsi, la Suisse a refusé d'adopter une loi spéciale interdisant l'incitation à la haine raciale et religieuse, et n'as pas consenti à essayer d'obtenir une loi fédérale sur la protection contre toutes les formes de discrimination, y compris celles causées par l'orientation sexuelle et l'identité de genres.

Sur le plan des institutions, la société civile réclamait depuis plusieurs années la création d'une Institution nationale des droits de l'Homme, en conformité avec les principes de Paris. Cette question avait d'ailleurs été mise en avant par plus de dix délégations pendant l'examen de la Suisse. Pourtant, à la place de s'engager fermement sur la mise en place de cette Institution, la Suisse n'a consenti sur cette question qu'à un « engagement volontaire », ce qui signifie qu'elle reporte la question à une date indéterminée.

Néanmoins, la situation n'est pas complètement noire, étant donné que vingt recommandations sur les trente et une adressées à la Suisse ont été acceptées, allant du fait d'envisager d'accroître son aide aux pays en développement à adhérer à la convention relative aux droits des personnes handicapées. L'EPU aura ainsi tout de même mis en avant le fait que la question des droits fondamentaux est à prendre au sérieux et à traiter en interne en Suisse, que ce soit au niveau fédéral ou cantonal.

Le résultat de l'examen de la Suisse montre que la question des droits fondamentaux n'est jamais gagnée d'avance, quel que soit le pays concerné et la nature des violations des droits fondamentaux que subissent les individus. Le manque de progressisme d'un Etat comme la Suisse, se voulant exemplaire sur la scène internationale, souligne l'importance fondamentale du travail de la société civile, et de sa mobilisation constante pour protéger et promouvoir les droits de l'Homme.

L'engagement du CODAP pour la nouvelle Constitution de Genève (cf. page 8) n'est sans doute pas étranger à cet état de fait, ceci dans la perspective de faire avancer les principes universels que nous défendons. Cette situation nous incite à occuper les espaces abandonnés par les acteurs de la vie publique, afin de garantir que les questions de fond ne soient pas laissées aux idéologues des extrêmes.

Les jeunes continueront à se mobiliser pour le respect des droits de tous les individus, que ce soit ici ou ailleurs, comme vous le constaterez dans ce numéro, spécialement dédié à nos partenaires sur le terrain. De la Géorgie au Tchad, en passant par l'Algérie, l'implication des jeunes est un facteur incontournable pour faire avancer les grandes causes contemporaines.

DAVID MATTHEY-DORET

CODAP
case postale 6041
CH - 1201 Genève 6
Suisse
Tél. (+4122) 735 93 94
Fax (+4122) 735 06 53
codap@codap.org
WWW.CODAP.ORG

JAB
1213 Pt-Lancy 1

Ossétie du Sud: ce n'était pas notre guerre !

Le Human Rights Center (HRIDC) demande qu'une mission internationale soit établie afin d'évaluer les violations des droits humains commises en Géorgie durant le conflit

Le HRIDC a tenté d'obtenir l'attention des organisations internationales et des pays occidentaux sur l'escalade menaçante de la violence et des opérations militaires en Géorgie ces dernières années, qui inclut des violations généralisées des droits humains, la militarisation du pays, une campagne de propagande de guerre, des violations de l'état de droit, et le climat de totale impunité, de malfeasance et de négligence de la part des institutions étatiques. Mis ensemble, une telle combinaison de facteurs a créé un terrain fertile pour la situation instable dans laquelle se trouve actuellement la Géorgie. Une telle situation ne peut qu'être à l'avantage de nos ennemis.

Le HRIDC condamne la résolution par les armes du conflit qui est apparue côté géorgien le 7 et 8 Août dernier, et considère le déclenchement de la guerre dans la région de Tskhinvali comme une immense et fatale erreur de la part du gouvernement géorgien. Malgré de nombreuses provocations, le gouvernement géorgien aurait dû tenter, par tous les moyens, d'entraver davantage l'escalade des violations de la part de la Russie.

Nous condamnons la guerre, bien que ce ne soit pas la guerre de la Géorgie et du peuple géorgien contre le peuple ossète, mais plutôt celle conduite par un petit « groupe de guerre » des autorités centrales contre sa propre population pacifique, et contre les peuples, l'un et l'autre innocents, de la Géorgie et de l'Ossétie.

En parallèle, nous condamnons aussi l'agression russe et l'occupation de la Géorgie par les forces armées qui s'en est suivie. Le monde entier est stupéfait par les activités des troupes russes, incluant le pillage de la population géorgienne, l'augmentation de la pauvreté et des actes de vandalisme qui ont récemment eut lieu. Des milliers de personnes sont les victimes de l'agression russe. La Russie continue ses efforts concertés pour détruire la Géorgie par des méthodes dignes du Moyen-Age et continue à interférer dans les affaires géorgiennes.

Le HRIDC demande aux organisations internationales de mettre en place un corps d'investigation pour enquêter sur les violations des droits humains commises par toutes les parties en conflit. Nous cher-

chons simplement la vérité et ne voulons pas prendre notre revanche. Nous devons savoir ce qui s'est réellement passé, et non baser notre compréhension des événements de la guerre sur la propagande diffusée par les différents protagonistes de cette guerre.

La société géorgienne devrait réfléchir aux motifs qui ont causé ce désastre que nous ne pouvons pas surmonter actuellement. Toutes les parties, -Russie, Géorgie, l'autorité de-facto de l'Ossétie du Sud et les États-Unis devraient accepter leur responsabilité partagée dans la situation actuelle de la Géorgie.

Seule la vérité et un résolution pacifique des conflits pourra être la base sur laquelle construire la paix en Géorgie et donner paix et stabilité à la région dans son ensemble.

Pour Human Rights Center
UCHA NANUASHVILI
www.humanrights.ge

In Memoriam



© Le soleil, Jean Marie Villeuneuve

Le 18 juin dernier, le Québec perdait une militante de premier plan, Mirlande Demers, qui est décédée à l'âge de 26 ans dans des circonstances encore inconnues alors qu'elle

se trouvait en Indonésie. C'est une fougue et une volonté hors du commun qui a toujours poussé Mirlande Demers à s'impliquer dans d'innombrables causes : le racisme, les femmes, les personnes handicapées, l'homophobie, l'injustice et l'égalité pour tous. Elle-même femme, jeune, en fauteuil roulant et d'origine haïtienne, elle incarnait la tolérance et l'ouverture sur un monde plus égalitaire.

Membre du conseil d'administration du Carrefour familial des personnes handicapées, fondatrice de la Coalition contre la discrimination, présidente de l'Institut canadien de recherches sur les femmes (ICREF) et membre active du Centre québécois de formation pour les jeunes en matière de droits humains pour ne nommer que ceux-là, Mirlande était de toutes les causes. Elle a notamment mené (et gagné) une lutte importante, en 2004, contre une

station de radio de la Ville de Québec qui proférait des messages de propagande haineuse sur ses ondes. Elle organisait et animait diverses activités culturelles et de préventions contre le racisme dans les écoles et les quartiers de Québec.

En mars dernier, elle a également accompagné la délégation officielle du Canada à l'Organisation des Nations Unies (ONU) avec l'ONG Action femmes handicapées.

Elle est et elle restera un modèle d'engagement en faveur des droits fondamentaux.

Zéralda: une formation particulière !



Cela faisait quelques années que le projet d'une formation de base en droits de l'Homme pour les jeunes défenseurs algériens était en discussion entre la Ligue algérienne pour la défense des Droits de l'Homme (LADDH) et le CODAP mais, à chaque fois, les conditions sur le terrain empêchaient sa concrétisation. L'idée a été lancée en 2003 avec José, elle a mûri avec Pascale, et s'est maintenant concrétisée avec David.

Il s'agissait pour nous de relever un défi en organisant, dans un contexte national difficile, la première formation de cette nature en Algérie. Cette formation s'inscrivait dans le cadre du programme de la LADDH « spéciale célébration du 60ème anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'Homme » du 10 décembre 2008.

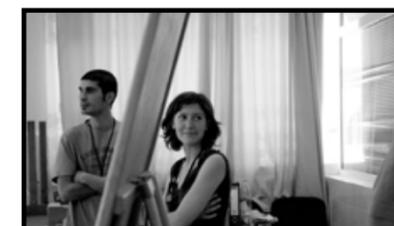
« Les jeunes en action pour les droits humains » : voici le titre de la formation qui s'est tenue du 7 au 11 juin au centre familial de Zéralda, une petite ville côtière à l'ouest d'Alger. Vingt jeunes militantes et militants (une parfaite parité) ont participé à cette formation, représentant les sections de la LADDH des différentes régions d'Algérie, et d'autres associations comme le RAJ (Rassemblement, Action, Jeunesse), SOS Disparus (association de familles de disparus), AI section Algérienne, le SOUK (Association de jeunes médecins qui intervient sur les Droits de l'enfant), Bnet Fatma N'Soumer (droits de la femme), et le Réseau Wassila (lutte contre la violence à l'égard des femmes).

L'objectif de cette formation était double : il s'agissait d'une part de développer les capacités de ces jeunes militantEs, plein de motivation et prêt à s'engager dans des actions de protection et de promotion des droits de l'Homme mais qui n'avaient pas suffisamment de connaissances en la matière pour militer efficacement pour leur défense ; ces jeunes avaient besoin d'acquiescer les techniques et autres notions de base qui leur permettront d'agir au sein de

leurs organisations. D'autre part, le regroupement de ces jeunes défenseurs venus de régions différentes et représentant diverses associations permettait l'échange d'expériences personnelles et l'établissement d'un réseau d'échange et d'action pour l'avenir.

Le programme, établi conjointement avec l'équipe du CODAP, était inspiré en grande partie de ce qui se fait au Cours de formation de base de Genève, à savoir énormément d'ateliers pour solliciter le travail participatif et collectif des participants, mais aussi des conférences plus « académiques » sur l'histoire des droits de l'Homme, le Droit International Humanitaire, le système universel des droits de l'Homme, ou encore le système africain.

Durant les soirées, pas de repos pour les participants, entre la projection vidéo et



les deux conférences débats : la première, dirigée par Madame Salima Ghezali, journaliste (Prix Sakharov 1997), portait sur les droits de l'Homme et les droits des minorités ; la seconde menée par Maître Ali Yahia Abdenour, ancien président de la LADDH et doyen des militants des droits de l'Homme en Algérie (87 ans), tournait autour des questions que pose l'engagement personnel d'un militant des droits de l'Homme, prit entre l'hostilité de l'environnement politique et l'attachement à ses convictions.

L'ambiance du travail était excellente et l'interaction entre participants et formateurs a été remarquable... Cela a été facilité par le savoir faire de nos amis du CODAP, David, Géraldine et Aude qui, en arrivant à Alger, ont cerné rapidement le contexte un peu particulier de cette formation : obtention de l'autorisation de l'administration quelques heures seulement avant le début de la formation, présence ostentatoire à l'ouverture et durant la formation de personnes « particulières » qui voulaient tout savoir (!), nécessité d'improvisation et recours aux plans de rechange devant les multiples obstacles. Mais surtout, la générosité et la soif d'apprendre



des participants, qui « bombardaient » les formateurs et autres intervenants de questions et d'interrogations a donné lieu à d'interminables débats, où chacun donnait son avis et sa perception, relatait son expérience personnelle par rapport à une problématique donnée, élément qui a permis à tout le monde d'apprendre d'avantage de chacun.

Le moment particulier de cette formation reste pourtant la présentation des projets élaborés par les participants qui ont, dans un travail de groupe, mis en pratique les connaissances acquises durant les trois jours de la formation dans des projets concrets traitant de problématiques en relation directe avec le déficit en droits dont souffre la société algérienne.

À la fin de la formation « Les jeunes en action pour les droits humains », les participants ont pris l'initiative de se constituer en réseau pour échanger des informations, mais surtout pour agir ensemble pour la protection et la promotion des droits de l'Homme, et le groupe « Zéralda 2008 » a été créé, avec l'appui du CODAP.

Pour une première expérience en Algérie, la formation de Zéralda est pour nous une réussite tant les objectifs ont été atteints. Elle représente une grande satisfaction, étant donné la difficulté d'organiser une activité en relation avec les droits de l'Homme dans une Algérie sous état d'urgence permanent depuis 1992. Elle représente aussi une grande source de motivation pour nous, jeunes militants, pour faire face à l'adversité et à la résignation dans nos actions quotidiennes en faveur des droits humains.

Alors merci à nos Amis du CODAP, le rendez-vous est pris pour d'autres formations en Algérie !

POUR LA LADDH
MOUMENE KHELIL

Droits de l'Homme: les réalités rurales de la couche juvénile à Baguinéda

Face à la mondialisation et la crise alimentaire actuelle, le gouvernement malien a conçu un programme dénommé « Initiative Riz », afin de remédier aux différents maux dont souffre notre continent africain. Par ailleurs, le Programme Jeunesse Canada Monde (JCM) a initié une formation sur le thème « Agriculture et Environnement » qui a pour objectif de renforcer les compétences des jeunes dans le domaine de l'agriculture, et dont la première phase s'est déroulée au Mali, plus précisément à Baguinéda, un village à forte productivité en riziculture situé environ à 30 km de Bamako, faisant parti du cercle de Kati et de la région du Koulikoro. La tranche d'âge s'étalant de 5 à 18 ans est fortement représentée dans la population de Kati, bénéficiant d'un faible niveau d'instruction, terrain favorable au non-respect des droits humains et particulièrement ceux des enfants. Ces enfants sont en effet soumis à des travaux champêtres à longueur de journée et l'instance de prise de décisions familiale, composée d'adultes, ne prend pas en compte leur point de vue. Ceci est dû aux influences socio-culturelles sur les adultes de la famille. Les filles, quant à elles, sont reléguées aux activités du ménage. Elles sont souvent chargées de cuisiner et de

servir tous les membres de la famille, communément composée de 10 à 25 membres. Très tôt le matin, les parents, accompagnés de leurs enfants, prennent ensemble le chemin des champs. Ces jeunes ruraux s'adonnent majoritairement à la riziculture en y travaillant durement et sont parfois exploités dans des conditions inacceptables. Ces jeunes ont pourtant des droits, même s'ils sont trop souvent laissés pour compte par l'ordre social bâti de gérontocrates centré sur les enfants. Les activités quotidiennes ne se limitent généralement qu'aux champs. Pour échapper à l'ennui des dernières heures de la journée, les jeunes s'attourent en petits groupes sous les neems pour préparer et prendre le « thé malien », tradition qui développe en eux la symbiose, l'amour et la fraternité l'un pour l'autre et ceci même sur les lieux de travail. Ce rituel constitue pour eux un moment de concertation, de causerie et de courtoisie. Les adultes ruraux ne travaillent que dans le champ familial et y restent même après avoir été mariés, en raison de leur attachement à la grande famille. Le processus de mariage étant très long et coûteux, il nécessite beaucoup de préparation, car il est difficile de s'engager financièrement pour les jeunes de 18 à 26 ans. Pour cette rai-

son, ils vivent tout d'abord en concubinage et plus tardivement viennent au mariage. L'intégration pour un ressortissant béninois est très facile car l'accueil, l'hospitalité et le respect mutuel sont toujours au rendez-vous, même si la majorité ne s'exprime pas en français et préfère s'exprimer en langue nationale « bambara ». La barrière de la langue n'empêche pourtant pas les Maliens d'avoir un comportement social agréable et accueillant, surtout envers les étrangers. L'Afrique est unique et regorge de richesses culturelles et culturelles.

VINCENT ADANVOESSI, Bénin



Tchad: Compte rendu de l'assemblée générale de Jeunesse Sans Frontière - section de Sarh.

Le bureau exécutif de la section de Sarh a convoqué une assemblée générale ordinaire élective. Plus de 200 jeunes ont pris part à l'assemblée. Elle a été ouverte par le délégué de la jeunesse des sports de la localité après une allocution du président de l'association M. Klaingar KORASSOUM.

A l'issue des groupes de travail, plusieurs recommandations ont été faites:

- Création d'un journal: information sur les Droits de l'Homme, l'environnement, l'éducation, la culture et sur les MST/VIH/SIDA.
- Création d'un jardin dénommé « Jardin du Monde »
- Organisation d'un marathon de la paix en décembre 2008.

A l'issue de l'assemblée, 7 membres du bureau ont été élus

Pour Jeunesse Sans Frontière (JSF)
ABDOULAYE BANY

IMPRESSUM

Le Codapement Vôte est une publication trimestrielle du Codap, constituée de 8 à 16 pages, à l'attention de ses membres d'équipes, membres associés et membres simples.

Maquette et mise en page Coline Davaud // Imprimé par Alpha-Offset, Genève // Abonnement annuel : CHF 20.- / CAD 20.- / EURO 15.- // Tirage: 2000 exemplaires.

Ont contribué à ce numéro: Vincent Adanvoessi, Anne-Sophie Athlan, Elena Balan, Abdoulaye Bany, Amila Džinovic, Moumène Khelil, Valérie Lemieux, Ugo Martinez, David Matthey-Doret, Ucha Nanuashvili, Christian S. Ouédraogo, Géraldine Puig, Golmadji Sanambaye, Cyril Schönbacher et Maxime Tanoh. Un grand merci à la Fondation Pro pour l'étiquetage, ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui nous « prêtent » gracieusement illustrations et articles. Le Codap, Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme, créé à Genève en 1986, a pour objectif de promouvoir les initiatives propres aux jeunes dans la défense des droits de l'homme. Le Codap veut provoquer l'émergence de nouveaux projets et de réflexions: il propose des formations, un appui et des conseils en matière d'action // Compte en Suisse: Banque Cantonale de Genève (BCG), compte K 775.83.05. Pour les versements depuis la Suisse, le CCP est le 12-1-2. Pour les versements depuis l'étranger BIC/SWIFT: BCGEGHXXX IBAN: CH14 0078 8000 K077 5830 5

Le Président du bureau des enfants parlementaires enlevé

Le 12 août 2008, Djiguimbaye Dionadji Brian, Président du bureau des enfants parlementaires de Moundou, fils de Laoukoura Dionadji, enseignant et Président du Parti pour le Développement Intégré (PDI), a fait l'objet d'un enlèvement vers 17 heures par cinq hommes enturbannés, dans une Corrola de couleur grise.

Les malfrats, arrivés devant la société cotonnière du Tchad à Moundou, ont changé de véhicule (Toyota nouvelle coupe blanche) pour prendre ensuite la route secondaire de Baibokoum.

Brian a pris la fuite après que le véhicule se soit embourbé et pendant que les assaillants cherchaient une possibilité pour dégager leur voiture. Il lui a fallu une longue marche dans la brousse pour qu'il retrouve le village de Bélègué vers 19 heures.

Brian a été conduit auprès des autorités de la

commune de Baikoro à 35 km de Moundou. Saisi par le Maire de la ville de Baikoro le matin du 13, alors que nous effectuons les recherches, son père l'a ramené à la maison vers 10 heures. C'est ainsi que nous avons rendu visite à la famille pour un entretien.

Le 11 août tard dans la nuit, c'est un enfant de 14 ans qui a été assassiné par un policier mis aux arrêts, puis Brian a été enlevé, mais pas torturé. Cet enlèvement aurait pu tourner au drame avec le phénomène de prélèvement des organes que nous vivons à Moundou.

Ces événements surviennent après l'organisation d'un atelier sur la protection de l'enfance organisé par la Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH) à Moundou. Atelier auquel Brian a pris part.

Les voitures Corrola qui font le transport Moundou - Kélo et maintenant Moun-

dou - Doba doivent attirer l'attention des autorités locales car elles échappent à leur contrôle, surtout aux postes de contrôle de Ngara, Koutou et Touboro.

Le juge pour enfant est saisi pour d'éventuelles enquêtes afin de retrouver les coupables.

Pour la LTDH
GOLMADJI SANAMBAYE

Côte d'Ivoire: L'APDH forme élèves et étudiants au respect des droits de l'Homme et à la non violence à l'école.

Une quarantaine d'étudiants représentant des associations et des syndicats ainsi que des délégués des unités de formation et de recherche (UFR) des Universités d'Abidjan ont été formés le 25 juin 2008 sur les droits de l'homme ainsi que sur les techniques de surveillance de ces violations en milieu universitaire et scolaire, complété par une riche documentation en la matière.

Cette formation initiée par l'ONG Ivoirienne Actions pour la Protection des Droits de l'Homme (APDH) avec le soutien financier de la Fondation Nationale pour le Démocratie (National Endowment for Democracy, NED, Washington, USA) constitue la première

phase de la mise en œuvre de la campagne d'éducation aux droits de humains et de promotion de la non violence en milieu scolaire et universitaire en Côte d'Ivoire. Cette campagne permettra notamment d'installer des comités locaux d'éducation aux droits humains et de promotion de la non violence (CDHNV) dans les principales universités et les établissements scolaires en Côte d'Ivoire.

L'APDH et son partenaire visent, à travers cette campagne, à répondre au besoin de formation des élèves et étudiants ivoiriens en droits humains afin de prévenir et d'œuvrer à mettre fin aux actes de violence com-

mis par ces derniers et parmi lesquels nous comptons malheureusement le saccage et le pillage du siège de l'APDH en mai 2007. (Plus d'information sur la question dans le rapport de Human Rights Watch concernant la violence à l'école en Côte d'Ivoire publié en mai 2008 intitulé « La meilleure école » La violence estudiantine, l'impunité et la crise en Côte d'Ivoire).

MAXIME TANOH

soutenez-nous, abonnez-vous!

En soutenant financièrement le Codap et en devenant membre, vous contribuez à soutenir l'action des jeunes qui s'engagent en faveur des droits de l'homme ici et ailleurs et qui oeuvrent sans relâche pour un monde plus juste.

Devenez membre du Codap !

Abonnez-vous au Codapement Vôte !

Cotisation individuelle : CHF 50.-*

Abonnement annuel : CHF 20.-

Cotisation de soutien et organisations : CHF 100.-*

* Inclus l'abonnement au Codapement Vôte

Vous pouvez aussi contribuer au succès des projets du Codap en faisant un don: compte à la Banque Cantonale de Genève (BCG) K 77.83.05. CCP 12-1-2

Forum des jeunes d'Amnesty International de l'Afrique francophone et Île Maurice: un réseau jeune Afrique en perspective

Après Cotonou en 2006, Ouagadougou en 2007, Amnesty International rebelote en réunissant une quarantaine de jeunes membres à Ouagadougou du 04 au 08 août 2008 dans le cadre d'un forum de jeunes

En effet, il existe depuis 2006 une volonté réelle de la part des dirigeants d'Amnesty International de l'Afrique de l'Ouest de créer un réseau de jeunes militants actifs, véritablement informés, formés et conséquemment outillés, dans l'objectif de garantir au mouvement une relève parfaitement responsable et consciente des enjeux auxquels Amnesty International aura à faire face dans les années à venir. Ainsi, tout est parti d'un projet initié par quelques Directeurs de sections et structures d'Afrique de l'Ouest et, grâce au soutien du Secrétariat International d'Amnesty, le projet a été étendu permettant ainsi à des jeunes de 10 pays francophones d'Afrique de l'Ouest, du Maghreb et d'Île Maurice de prendre part à ce forum.

Du bilan des activités, les jeunes ont d'abord, sur le plan théorique, bénéficié de formations sur les stratégies et techniques de campagne, ainsi que sur la campagne « Dignité » à savoir la campagne sur les Droits Économiques, Sociaux et Culturels. Le volet relatif au leadership jeune favorable à la mobilisation, à la croissance et à l'activisme des jeunes au sein d'Amnesty International, a été aussi abordé par le panel des formateurs composés essentiellement des Directeurs des sections et structures béninoise, burkinabé, ivoirienne et togolaise, auxquels s'ajoute la représentante du Secrétariat International, Sarah ATKINGSON, Coordinatrice internationale jeune.

Sur le plan pratique, des exercices de réflexion sur le renforcement du réseau



jeune Afrique à travers les analyses SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) et PEST (Politique, Economique, Social et Technologique) du réseau, ont animé les groupes de travail lors du forum. En sus, la prise en charge d'un cas concret, celui de Patrick OKOROAFOR, jeune nigérian mineur condamné iniquement depuis 1995, a permis aux jeunes de s'informer sur la situation de celui-ci et de jeter les bases d'un futur travail de pression devant aboutir à sa libération à travers l'identification préalable du matériel et des activités de campagne adéquats.

Des activités de détente ont aussi permis aux jeunes de découvrir quelques aspects touristiques et culturels du Burkina Faso, mais aussi d'échanges et de partager les spécificités vestimentaires, culinaires, historiques... des pays et régions représentés lors d'une soirée dénommée « soirée pays ».

La politique a été aussi au centre de ce grand rendez-vous des jeunes. Répondant à la volonté de mettre en place un groupe de travail devant coordonner le travail du réseau, les jeunes devaient élire démocratiquement en leur sein sept jeunes afin de constituer ce groupe, d'où l'intérêt de la campagne politique chaudement menée entre les jeunes durant les derniers jours du forum. A l'issue, un groupe de sept personnes provenant de l'Algérie, du Bénin, du Burkina, de la Côte d'Ivoire, de Île Maurice, du Togo et de la Tunisie a été mis en place. Ce groupe très composite marque en réalité la décision commune des jeunes de se partager le travail et favoriser la constitution réelle du réseau. Cependant, tout n'a pas été aussi automatique dès

le départ car, si pour les jeunes d'Afrique de l'Ouest il s'agit de retrouvaille, leur ouverture envers les jeunes maghrébins et mauriciens ne s'est opérée qu'à la suite des débats et des échanges.

En somme, à la fin des travaux, tous ont été unanimes sur le bien fondé du forum, en témoigne l'appréciation positive des participants sur le concept même de la mise en réseau des instances jeunes des différents pays africains. Ceux-ci n'ont pas manqué aussi de féliciter tous les organisateurs, tout en insistant sur l'idée de la tenue du forum chaque année dans les différents pays et de façon tournante. Il est évident que ce réseau ne prospérera que dans la mesure où les jeunes auront la possibilité de se rencontrer chaque année pour faire le bilan de leurs activités et réfléchir sur le renforcement du réseau jeune Afrique.

Pour AI Burkina Faso
CHRISTIAN S. OUEDRAOGO



Anciennes Codapiennes toujours en action

Réunies à l'Université d'été de Marseille ayant pour thématique: «La Méditerranée, espace de dialogue interculturel», des anciennes participantes au Cours de Formation de Base du Codap nous relatent leur expérience. Retour sur le contenu de deux ateliers: les flux migratoires dans l'Union Européenne, les Droits Humains et la démocratie autour de la Méditerranée



Nous avons été au moins neuf anciens Codapiens acceptés à l'université d'été de Marseille. C'était une grande joie d'avoir l'occasion de nous rencontrer – toujours jeunes, toujours actifs. Finalement, seulement trois ont atteint la destination finale, celle de Marseille. C'était Andrea Marifil Calfunao, (Chili), Amila Džinovic, (Bosnie-Herzégovine), et la sous-signée, Elena Balan, (Moldavie).

Environ 160 participants ont été réunis pour débattre de 7 thèmes. J'ai choisi le second thème (les flux migratoires: menaces à la sécurité ou socle du co-développement?), car c'est le domaine de ma formation et expérience professionnelle. On a surtout discuté du phénomène de migration per se, comme un processus, les étapes qui caractérisent ce phénomène et les enjeux relatif à la migration en Europe.

L'Europe communautaire est aujourd'hui le 1er continent d'immigration et attire une part importante du flux migratoire mondial. En 2000, les estimations s'établissent autour de 700 000 migrations officielles (travail, études, regroupement familial) et 400 000 entrées illégales. En mai 2004, l'UE a ouvert ses portes à dix nouveaux Etats membres. Un tel changement dans la configuration de l'UE suscite cependant des craintes. L'UE sera-t-elle en mesure de maîtriser une immigration qui apparaît indispensable à sa pérennité ou sera-t-elle confrontée à une immigration exponentielle? Sera-t-il possible de circuler librement au sein d'une « Europe espace » ou sera-t-il nécessaire d'ériger des barrières aux frontières orientales et du sud, transformant

de fait l'UE en une « Europe forteresse » ?

Ensemble, nous avons essayé de répondre à ces questions et à venir avec des idées de partenariat, de coopération et des projets communs pour valoriser nos capacités en ce qui concerne l'implication des jeunes dans l'actualité européenne.

ELENA BALAN, Moldavie
Association des Femmes de Carrière Juridique

Droits de l'homme et démocratie, l'Europe peut-elle être un modèle ?

J'ai participé à l'atelier «Droits de l'Homme et démocratie, l'Europe peut-elle être un modèle». On a essayé de faire le point sur les visions existantes propres à chaque pays en termes de libertés individuelles, de droits de l'Homme et de régime politique.

Tout d'abord, il fallait répondre aux questions suivantes: S'il est vrai que la démocratie est plébiscitée au Nord de la Méditerranée, elle semble avoir des difficultés à s'imposer sur la rive Sud. Pourquoi? Doit-on chercher à l'imposer? Quel rôle pour l'Europe et dans quelle mesure peut-elle et doit-elle servir de modèle? En ce qui concerne les droits de l'homme, l'Europe est parfois dénoncée comme moralisatrice alors qu'elle est parfois elle aussi pointée du doigt. Que peut apporter l'Europe aux pays de la rive sud de la Méditerranée? Quels sont les chantiers à initier en commun? Comment collaborer sur la question des droits

de l'Homme et des régimes politiques sans verser dans l'ingérence mais au contraire, en participant au rapprochement culturel.

Donc, pendant cet atelier on a accompli les objectifs suivants :

- On a établi un état de fait sur l'avancée de la démocratie dans les pays du sud de la Méditerranée, et on a identifié les obstacles internes qui s'opposent à l'ouverture de ces régimes et les éléments qui contribuent à la pérennisation de ces régimes. Puis, on a essayé d'analyser et de comprendre ce qui se passe au sein de la société civile en identifiant les mouvements générateurs de changements (religieux, opposition politique, jeunes) et l'impact sur la société et sur le régime.
- On s'est appesanti également sur les influences des dynamiques extérieures sur l'évolution des régimes du Sud en posant les questions suivantes : quel impact a eu la colonisation sur le développement politique et institutionnel de ces pays? Qu'en reste-t-il? Comment les dynamiques commerciales actuelles influent-elles sur la stabilité des régimes? Quel rôle tiennent les matières premières comme le pétrole dans la perpétuation de ces régimes?

Enfin, on a conclu que l'Europe est un bon exemple quant au fonctionnement du système de la protection des droits de l'Homme, de la liberté de la presse, des libertés individuelles, mais il est difficile de la définir comme un modèle.

Finalement, cet atelier était très intéressant et enrichissant pour moi. Par exemple, je comprends mieux la problématique des immigrations et son impact sur différents domaines.

Amila Džinovic,
Bosnie et Herzégovine

